Nations Unies E/CN.6/2006/NGO/30

Conseil économique et social

Distr. générale
26 janvier 2006
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquantième session
27 février-10 mars 2006
Point 3 c) de l'ordre du jour
Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e^ siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par la Coalition contre la traite des femmes, la Congrégation de Notre-Dame de la Charité du Bon Pasteur, UNANIMA International et VIVAT International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la communication suivante, dont le texte est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

06-22520 (F) 090206 090206

Déclaration

Nous, organisations non gouvernementales internationales résolues à œuvrer par la voie des services directs et du plaidoyer, en faveur de la défense des droits fondamentaux et de l'autonomisation des femmes et des filles, nous félicitons de l'occasion qui nous est ici offerte de présenter une déclaration sur la participation renforcée, source d'un environnement propice à la participation égale des femmes, ce qui est indispensable à l'avènement de la dignité et de la sécurité humaines dans le monde.

Conscientes de l'urgence du problème, nous affirmons catégoriquement que le monde actuel se caractérise par un environnement défavorable qui empêche la pleine participation des femmes et où la parité des sexes est une utopie. Dans ce monde, les femmes sont en butte, en raison de leur sexe, à de multiples violences publiques et privées, et ce, dans toutes les cultures et dans toutes les sociétés. Tant que cette situation n'aura pas changé et que les femmes resteront les victimes réelles ou potentielles de l'agressivité masculine, il sera impossible d'assurer leur promotion sociale, politique ou économique.

Nous nous félicitons de l'état de la rédaction de l'étude du Secrétaire général sur la violence à l'égard des femmes qui, nous l'espérons, donnera lieu à une analyse novatrice. Nous invitons ses auteurs à dénoncer fermement les violences séculaires et enracinées dans la société comme la prostitution des femmes. Nous espérons que l'étude montrera clairement que les violences subies par les femmes découlent des structures sociales inégalitaires actuelles qui font des hommes les principaux auteurs de ce type d'abus. Nous espérons que l'étude incitera la communauté internationale à passer des paroles aux actes de réforme sociale qui permettront à la fois d'éliminer les violences à l'égard des femmes et de changer une fois pour toutes les structures qui les perpétuent.

Nous rappelons à la Commission que les violences à l'égard des femmes sont si répandues et si persistantes dans toutes les cultures que ni leurs victimes ni leurs auteurs ne les remettent en question. Nous notons que l'acceptation culturelle de ce type d'abus qui est véhiculée par des instruments comme les médias, le langage et certains divertissements populaires (musique, images pornographiques, etc.) a le pouvoir de légitimer des systèmes patriarcaux oppressifs. En outre, nombreux sont les hommes et les femmes qui, face à ces violences, se taisent, n'osant ni s'y opposer ni les dénoncer. La société dans son ensemble devient insensible à ces abus. Nous notons avec une préoccupation particulière la diffusion croissante d'images de femmes et de filles présentées comme des objets sexuels pour la promotion de produits de consommation. Les systèmes qui diffusent et vendent ces images à ces fins ne peuvent en rien créer le type d'environnement propice à la parité des sexes que la Commission cherche à appuyer.

Nous avons vu que là où les structures militaires dominent, l'acceptation de la violence à l'égard des femmes est encore plus invétérée. En témoignent les viols qui en temps de guerre sont une pratique endémique, l'utilisation de filles soldats, la traite croissante de femmes destinées à la prostitution et l'aggravation du sort des rurales qui deviennent de plus en plus dépendantes des hommes de leur famille. Cette dépendance est particulièrement visible dans les systèmes économiques qui pénalisent les femmes dont l'infériorité est alors consacrée par les structures mêmes du système juridique, de la politique officielle, de la langue ainsi que dans les

croyances religieuses et les valeurs culturelles. La violence à l'égard des femmes est non seulement acceptée mais institutionnalisée.

Lorsqu'on examine le contexte de cette violence, il convient de rappeler les paroles du Secrétaire général Kofi Annan :

> « La violence à l'égard des femmes est peut-être la violation des droits de la personne humaine la plus honteuse et la plus répandue. On la retrouve dans toutes les régions du monde, dans toutes les cultures et à tous les niveaux de la société. Tant qu'elle perdurera, nous ne pourrons prétendre progresser réellement vers l'égalité, le développement et la paix[1]. »

Rappelons également l'allocution prononcée par la représentante d'une des organisations non gouvernementales entendue en juin 2005 lors des préparatifs du Sommet du Millénaire+5 qui a eu lieu durant la session de l'Assemblée générale en septembre 2005 :

> « Nous, les femmes et les filles de ce monde, craignons la guerre et les violences qu'elle nous inflige : les viols; les violences sexuelles; les déplacements; la mort; la faim; l'abus de pouvoir servant à humilier les mères, épouses, filles et sœurs des vaincus; les sévices sexuels et la prostitution que les belligérants, les troupes régulières, voire les forces de maintien de la paix nous imposent…
>
> Nous, les femmes et les filles de ce monde, craignons la discrimination contre nous, discrimination qui tue des milliers de petites filles avant même leur naissance, et qui condamne celles qui voient le jour à un avenir sans espoir, à la violence, à l'exploitation, à la malnutrition, à la marginalisation, à l'inégalité et à des pratiques traditionnelles nocives pour leur corps et pour leur dignité humaine.
>
> Nous, les femmes et les filles des pays en développement, craignons la pauvreté – dont la féminisation s'étend et menace le monde.
>
> Nous, les femmes et les filles de ce monde, craignons les violences qui nous visent sans répit tant en public qu'en privé. Nous en souffrons même chez nous, là où notre droit à la vie, à l'intégrité physique et à la sécurité personnelle devrait nous être garanti.
>
> Nous craignons aussi les prises de position égalitaristes chez les États Membres et les organisations multilatérales dont les pratiques ne tiennent compte ni des engagements contenus dans la Déclaration du Millénaire ni du rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande ». Nous craignons l'écart entre les paroles politiques et les actes, notamment lorsque les organisations chargées de protéger et de promouvoir les droits des femmes et des filles disposent du minimum de ressources, d'infrastructures et de fonds.
>
> Nous craignons les programmes politiques ou les lois qui, en faisant de la prostitution une profession légitime, facilitent l'expansion de l'exploitation sexuelle considérée comme une activité commerciale, exposant les femmes et les filles à de graves dangers. Or la prostitution n'est pas qu'un phénomène lié aux migrations ou au tourisme, c'est un moyen de perpétuer des stéréotypes et des traditions qui voient dans le corps des femmes et des filles voué au plaisir

[1] Secrétaire général Kofi Annan, 1999.

sexuel de l'homme un bien de consommation qui peut être acheté, vendu ou loué[2]. »

Préoccupées par la gravité du problème, nous demandons à la Commission :

- D'apporter tout son soutien à l'étude actuelle du Secrétaire général;
- De préconiser l'octroi de ressources supplémentaires qui, en sus de l'étude, permettront de recueillir davantage de données et de statistiques affinées sur la prévalence, l'étendue et la réalité de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, y compris la prostitution;
- De lancer, sous l'égide de la Commission, dans toute la communauté internationale et dans toutes les couches de la société, une série d'initiatives permettant d'examiner et d'analyser le problème de la violence à l'égard des femmes et d'en faciliter la solution.

Vu tous les engagements qu'ils ont pris pour éliminer la violence à l'égard des femmes, nous demandons aux gouvernements :

1. De formuler, à l'échelle locale, des recommandations claires et précises non seulement pour l'élimination de formes particulières de violences mais aussi pour la transformation de structures sociales comme le patriarcat et des systèmes économiques qui défavorisent systématiquement les femmes;

2. D'adopter et d'imposer une législation nationale et régionale contre la traite se fondant sur la Convention de 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui et le récent Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants;

3. De signer et de faire respecter le Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants;

4. D'inclure, dans les rapports relatifs à l'article 6 de la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes que ses parties sont tenues de présenter au Comité du même nom, une évaluation du statut juridique de la prostitution des femmes notamment des dispositions prises pour poursuivre les coupables, décriminaliser les prostituées et ériger en infraction la demande de prostitution;

5. De définir une politique nationale cohérente qui dénonce explicitement toutes les violences, dont la prostitution des femmes, en tant que violation de leurs droits fondamentaux;

6. D'examiner et d'amender les lois qui consacrent l'infériorité des femmes (lois relatives à la dot et au mariage, lois foncières, etc.);

7. D'établir dans la législation nationale des politiques et protocoles de prévention qui s'attaquent aux causes premières de la violence à l'égard des

---

[2] Auditions interactives informelles que l'Assemblée générale de l'ONU a tenues avec les représentants des organisations non gouvernementales, de la société civile et du secteur privé les 23 et 24 juin 2005. M^me^ Teresa Columba Ulloa a pris la parole lors de l'examen du thème intitulé "Le droit de vivre à l'abri de la peur".

femmes, notamment les structures politiques et économiques, les systèmes de domination masculine et la tolérance de la société pour cette violence;

8. De s'attaquer à la question mondiale des conflits armés et de la militarisation et d'assurer la protection des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'après conflit;

Et, enfin

9. De soutenir les campagnes nationales que mèneront les pouvoirs publics en vue de diffuser des messages dénonçant expressément la violence à l'égard des femmes et exprimant un appui à la parité des sexes dans tous les domaines.

Nous, membres de la communauté des organisations non gouvernementales, continuerons d'apporter notre appui et notre concours enthousiastes à toutes les initiatives susvisées que pourront prendre les États parties.

La présente déclaration a la caution et l'appui des organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social :

Catholic International Education Office,

Congrégations de St. Joseph,

Fédération internationale des femmes des carrières juridiques,

Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales,

Fédération internationale des femmes diplômées des universités,

Fédération internationale des femmes juristes,

Gray Panthers,

International Presentation Association of the Sisters of the Presentation,

Mouvement pour l'abolition de la prostitution et de la pornographie et de toutes formes de violences sexuelles et discrimination sexistes,

National Council of Women,

Society of Catholic Medical Missionaries,

Sœurs de Notre-Dame de Namur,

Soroptimist International,

Union mondiale ORT.